

Meilleures pratiques : Programme général d'aide financière du Fonds d'études notariales

Direction responsabilité sociale et innovation
17 mai 2021



1

Ordre du jour

- 1 – Présentation de l'équipe
- 2 – Objectifs du nouveau programme
- 3 – Modalités – projets d'impact
- 4 – Procédure d'évaluation
- 5 – Des exemples pratiques pour la profession : viser l'intérêt public



2



Présentation de l'équipe

Direction responsabilité sociale et innovation

- **Nicolas Handfield**, notaire et directeur
- **Thierno Diallo**, conseiller action philanthropique
- **Vanessa Danu**, coordonnatrice

Objectifs du nouveau programme

Pourquoi ce nouveau programme?

En sus du respect des objets prévus dans la N-3, soutenir le développement d'une société de droit vivante et accessible pour la population :

- Améliorer l'accès à la justice
- Favoriser l'amélioration continue du droit afin qu'il s'adapte à la société et à ses mouvements
- Promouvoir le droit civil québécois
- Améliorer et valoriser le notariat québécois
- Investir dans la relève notariale et le développement des compétences des notaires



Types de financement

- **Projet d'impact**
- Soutien à la mission



Modalités – projets d'impacts

7

7

Procédure d'évaluation

Procédure simplifiée	Procédure régulière
Demande de 25 000 \$ et moins	Demande de 25 000 \$ et plus
Dépôt de la demande en tout temps	Dépôt de la demande 5 fois par année

Comment présenter une demande : les informations sont disponible sur le site internet www.cng.org section La Chambre et votre protection / Subventions

8



Le dossier idéal qui est présenté...

- Plan d'action
- Faisabilité du projet : budget détaillé, viabilité, ressources requises, etc.
- Risques et facteurs de mitigation
- Impacts sur le public et la profession
- N'hésitez pas sur les détails
- Etc.

Des exemples pratiques pour la profession : viser l'intérêt public

Ce que permet le programme

Éléments du projet	Exemples de ce qui n'est pas possible	Exemples de ce qui est possible*
Mettre en valeur la profession et encourager le public à utiliser ses services	<ul style="list-style-type: none"> • Subventionner les honoraires pour un service juridique individuel • Payer une publicité « de vente » • Coût d'un consultant en développement de clientèle • Outil de travail privé 	<ul style="list-style-type: none"> • Campagne d'information juridique ou création d'outils sur les sujets importants à se protéger, où vous pouvez parler (ne doit pas être le message prioritaire) des avantages de faire affaire avec un notaire • Créer un ouvrage de doctrine sur le droit corporatif dans une perspective de pratique notariale • Etc. La concertation est clé!
Formation	<ul style="list-style-type: none"> • Toute activité individuelle • Activité qui traite majoritairement de développement des affaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Activité structurée de formation sur le droit, sur les exigences professionnelles, sur les outils utilisés, sur l'évolution de la profession, etc. • Création d'outils de référence • Etc.

Plusieurs critères rentrent en compte pour l'acceptation d'un projet



Ce que permet le programme

Éléments du projet	Exemples de ce qui n'est pas possible	Exemples de ce qui est possible
Outils informatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Le principal utilisateur/bénéficiaire n'est pas le public • Utilisation privée ou par un petit groupe 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement général pour l'atteinte d'une certification de sécurité technologique • Formation sur l'utilisation d'outils • Le coût d'un outil informatique lui-même doit être max. 20% du budget + essentiel pour la réalisation des objectifs établis
Encadrement de la pratique	<ul style="list-style-type: none"> • Toute activité qui est exercée par la Chambre ou liée à son contrôle de l'exercice • Activité allant à l'encontre de la protection du public 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation sur les exigences
Sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de contribution du promoteur du projet ou d'autres bailleurs de fonds 	<ul style="list-style-type: none"> • Sources de financement diversifiées (pas nécessairement que monétaire) • Collaboration entre promoteurs de projets de même visées

Saviez-vous que nous pouvons vous faire des commentaires préliminaires sur votre projet?



Exemple de projets professionnels financés par des *Law foundations*

- Colloque sur l'innovation dans une pratique privée
- Élaboration de guides pour mieux comprendre les services offerts et comment ils préviennent des préjudices
- Mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation
- Programme de formation complémentaire pratique aux nouveaux juristes
- Formation aux juristes sur la compétence culturelle (diversité & inclusion)
- Outils éducatifs pour expliquer et renforcer les liens entre la justice & la profession et les écoliers/étudiants
- Soutenir un programme de perfectionnement aux parajuristes
- Création d'un manuel des meilleures pratiques devant le tribunal et des pratiques régionales selon les districts



13

Merci!

Consultez le www.cnq.org section La Chambre et votre protection / Subventions pour l'ensemble de la documentation

Pour nous joindre

514 879-1793 / 1 800 263-1793, poste *5007
aide.financiere@cnq.org



14

Des questions?

15

15

16